

NL/EG

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

**AVENUES DANIELLE CASANOVA (R.D.224) – PIERRE SEMARD (R.D.224)
RUES VICTOR HUGO (R.D.150) – JEAN LE GALLEU (R.D.223B) – LENINE (R.D.154B) –
JEAN-BAPTISTE RENOULT (R.D.223) — ROBESPIERRE (R.D.223A) — WESTERMAYER
(R.D.154A)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1,
L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2,
L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues Victor Hugo, Jean Le Galleu, Lénine, Jean-Baptiste Renoult, Robespierre, Westermeyer, et avenues Danielle Casanova et Pierre Sémard par la société EDFSA – 86 rue Louise-Aglé Cretté – 94400 Vitry-sur-Seine, agissant pour le compte du Conseil Départemental du Val-de-Marne – Direction des Espaces Verts et du Paysage – Service Gestion – Secteur Arboriculture – 10 chemin des Bassins – 94011 Créteil cedex (travaux d'élagage),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **5 septembre 2022** jusqu'au **9 septembre 2022** de **9 heures 30 à 16 heures 30** :

- **Rue Robespierre** sur le tronçon compris entre le rond-point Jaroslaw Dombrowski et la rue Louis Fablet :
 - **Neutralisation successive de chaque file de circulation** : la circulation se fera sur la file restée libre dans le sens **rue Louis Fablet vers le rond-point Jaroslaw Dombrowski**,
 - **Déviation de la circulation** par la rue Jean-Baptiste Renoult, l'avenue de la République, la place Parmentier et les rues Jean Bonnefoix et Louis Fablet,
 - **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée,
 - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

- **Rue Robespierre** sur le tronçon compris entre les rues Louis Fablet et Lucien Selva :
 - **Interdiction de circuler : la déviation de la circulation** se fera par le rond-point Jaroslaw Dombrowski, la rue Jean-Baptiste Renoult, l'avenue de la République, la place Parmentier, la rue Raspail, l'avenue Georges Gosnat et la place de la République,
 - **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée,

- **Rue Jean Le Galleu** sur le tronçon compris entre la rue Pierre et Marie Curie et l'avenue Henri Barbusse :
 - **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée à l'avancement du chantier,
 - **Limitation de vitesse à 30 km/h,**

- **Rue Lénine sauf au droit des n^{os}25-27** :
 - **Neutralisation successive de chacune des files de circulation contiguës au trottoir** : la circulation sera déviée sur la file de circulation restée libre,
 - **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée à l'avancement du chantier,
 - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

- **Rue Jean-Baptiste Renoult** :
 - **Neutralisation successive de chacune des files de circulation** par tronçons sur lesquels la circulation alternée sera gérée par homme trafic,
 - **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée à l'avancement du chantier sur toute la longueur de la voie,
 - **Limitation de vitesse à 30 km/h,**

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **12 septembre 2022** jusqu'au **16 septembre 2022** de **9 heures 30 à 16 heures 30** :

- **Avenue Danielle Casanova** sur le tronçon compris entre les rues Ledru Rollin et Victor Hugo :
 - **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée à l'avancement du chantier,
 - **Neutralisation successive de chacune des files de circulation** à l'avancement du chantier avec mise en place d'un **alternat** géré par homme trafic,
 - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

- **Rue Victor Hugo** sur le tronçon compris entre le pont SNCF et l'avenue Danielle Casanova :
 - **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée à l'avancement du chantier,
 - **Neutralisation successive de chacune des files de circulation** à l'avancement du chantier, avec mise en place d'un **alternat** géré par homme trafic,
 - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

- **Avenue Pierre Sémard** :
 - **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée à l'avancement du chantier,
 - **Neutralisation successive de chacune des files de circulation** à l'avancement du chantier, avec mise en place d'un **alternat** géré par homme trafic,
 - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

- **Rue Westermeyer** sur le tronçon compris entre le boulevard Paul Vaillant-Couturier et la rue Jean-Jacques Rousseau :
- **Neutralisation successive de chacune des files de circulation contiguës au trottoir** : la circulation sera déviée sur la file de circulation restée libre,
 - **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée à l'avancement du chantier,
 - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 4 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du Service Territorial Ouest - D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Société EDFSA – 86^s rue Louise Aglaé Cretté – 94400 Vitry-sur-Seine,
- Conseil Départemental du Val-de-Marne – Direction des Espaces Verts et du Paysage – Service Gestion – Secteur Arboriculture – 10 chemin des Bassins – 94011 Créteil cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE


8 AOUT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clement Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics




François Presset

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 9 AOUT 2022